

Compte-rendu
Réunion du conseil communautaire
Mardi 14 mai 2019 à Bellevaux

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT)
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Gilbert (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>La Baume</u> :	POLLIEN Frédéric (DS)
<u>Le Biot</u> :	TOURNIER Henri-Victor (DT)
<u>Montriond</u> :	LAGRANGE Georges et BRAIZE Alain
<u>Morzine</u> :	BERGER Gérard, PHILIPP Martine, PEILLEX Gilbert, RICHARD Hélène, RICHARD Michel et ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth
<u>St Jean d'Aulps</u> :	COTTET-DUMOULIN Patrick, BOIRE-VARLET Catherine Sophie et COTTET Sophie
<u>Les Gets</u> :	MUTILLOD Christophe et ANTHONIOZ Henri
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Lullin</u> :	DEGENEVE Alain
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick et FAVRE Florent
<u>Bellevaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis, CORNIER-PASQUIER Anne et REY Emmanuel

Procurations :

Nathalie GOINE (Les Gets) à Christophe MUTILLOD (Les Gets)
José CRAYSTON (Lullin) à Alain DEGENEVE (Lullin)
Jean-François MUFFAT (DT Essert-Romand) à Gérard BERGER (Morzine)
Sophie MUFFAT (DT La Côte d'Arbroz) à Jacqueline GARIN (DT La Vernaz)

Délégués présents sans droit de vote :

HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz) et CORNIER André

Délégués excusés :

GOINE Nathalie (Les Gets), CRAYSTON José (Lullin), MUFFAT Jean-François (DT Essert-Romand) et MUFFAT Sophie (DT La Côte d'Arbroz)

Délégués absents :

RASTELLO Lucien (Morzine), GREVAT Jérôme (DS Essert-Romand), COFFY Serge (DT La Baume), VERNAY Franck (DS Le Biot), LE RAY Gérard (DS La Côte d'Arbroz) et DUPONT Eric (DS Seytroux)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier), BAILLEUX Jean-François (responsable Urbanisme) et Etienne GUYOT (Cabinet EPODE)

Secrétaire de séance : LOMBARD Gérald

Date de convocation : 9 mai 2019

1- Approbation des comptes-rendus des dernières réunions

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les comptes-rendus des réunions du 26 mars 2019 et du 12 avril 2019.

2- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que plusieurs réunions ont eu lieu depuis le 12 avril 2019 :

- 12 avril 2019 : CLD à Thonon (*Christophe MUTILLOD*)
- 15 avril 2019 : Urbanisme en Sous-Préfecture (*Jacqueline GARIN, Gérard BERGER*)
- 16 avril 2019 : aides départementales à Evian
- 25 avril 2019 : bourse forestière du SIAC à St Jean d'Aulps (*Jacqueline GARIN*)
- 29 avril 2019 : CA EPHAD à Vacheresse (*Elisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER, Gilbert GALLAY, Patrick COTTET-DUMOULIN, Martine PHILIPP*)
- 10 mai 2019 : Bureau du SIAC à Thonon (*Jacqueline GARIN, Christophe MUTILLOD*)
- 13 mai 2019 : PPT à Vailly (*Jacqueline GARIN, Yannick TRABICHET*)

3- Installation de nouveaux conseillers communautaires

Madame la Présidente informe les membres du conseil communautaire de l'installation de 3 nouveaux conseillers :

- un nouveau conseiller communautaire titulaire pour Vailly : Florent FAVRE (en remplacement de Romain GURLIAT démissionnaire),
- un nouveau conseiller communautaire titulaire pour Essert-Romand : Jean-François MUFFAT (en remplacement de Christelle GAYDON démissionnaire),
- un nouveau conseiller communautaire suppléant pour Essert-Romand : Jérôme GREVAT (en remplacement de Jean-François MUFFAT).

4- Urbanisme

4.1 PLUi-H : présentation des grandes lignes du projet de règlement

Jean-François BAILLEUX souligne que le PLUi ne sera certainement pas arrêté définitivement le 18 juin mais fera plutôt l'objet d'un arrêt « blanc ». L'arrêt définitif pourrait ensuite se faire en juillet, mais il est plus probable que ce soit en septembre. Le problème, c'est qu'avec le délai d'instruction par les personnes publiques associées, l'enquête publique ne pourra se faire qu'en janvier 2020 et le Préfet pourrait très bien dire que l'enquête est trop proche des élections, sans compter que cela risque de provoquer un vote sanction pour les élus qui se représentent. Madame la Présidente estime qu'un arrêt en septembre est trop tardif et qu'il faut tout faire pour que cet arrêt se fasse en juillet, ce qui permettrait d'organiser une enquête publique en décembre.

Georges LAGRANGE se demande pourquoi seule la commune de Morzine a déjà reçu le projet de règlement. Étienne GUYOT rappelle que le règlement est un sujet politique mais aussi, en premier lieu, un sujet technique. Il précise que le bureau d'études a souhaité avoir un travail préliminaire avec la CCHC et les techniciens de Morzine et des Gets. Jean-François BAILLEUX souligne que le règlement a été transmis aux techniciens et non aux élus.

Yannick TRABICHET souligne que, ce qui l'inquiète, c'est de savoir où on en est au niveau de l'enveloppe globale disponible. Christophe MUTILLOD la rejoint sur ce point et précise qu'il va falloir fixer un « T0 » à partir duquel on commencera à décompter les demandes de permis de la surface disponible. Il insiste sur le nombre important de demandes déposées actuellement auprès du service instructeur.

Étienne GUYOT rappelle que cette question a déjà été abordée dès 2018 lors des calculs fonciers. Il précise que le conseil communautaire peut fixer le T0 quand bon lui semble et qu'une actualisation sera faite au stade de l'arrêt du PLUi. Il souligne l'effet pervers du PLUi qui entraîne une augmentation du nombre de demandes de permis.

Henri ANTHONIOZ se demande si une approbation du PLUi après le 31 décembre 2019 ne va pas poser problème. Jacqueline GARIN le rejoint sur ce point et invite les services à se rapprocher des services de la DDT afin de savoir si ce dépassement de la date limite va avoir des conséquences pour les communes qui ne

disposent pas de PLU « grenellisés » ou « alurisés ». Stéphane PUGIN-BRON précise qu'a priori, seule la commune de La Côte d'Arbroz risque d'être impactée et de retomber en RNU. Il se renseignera auprès des services de la DDT pour s'en assurer.

Christophe MUTILLOD estime que ce qui compte, c'est que le PLUi soit arrêté avant les élections et que ce n'est pas gênant de confier son approbation aux nouvelles équipes. Par contre, il aimerait savoir si les nouveaux élus pourront revenir sur le PLUi une fois celui-ci arrêté et transmis pour avis aux personnes publiques associées. Etienne GUYOT souligne que le document pourra être modifié à la marge, sauf si les PPA émettent des réserves majeures, auquel cas un nouvel arrêt pourrait être nécessaire. Aussi, il rappelle que réglementairement, rien n'interdira au futur conseil communautaire d'annuler la délibération ayant prononcé l'arrêt du PLUi.

Madame la Présidente propose aux membres du conseil communautaire de se positionner sur la date à partir de laquelle on commence à décompter les demandes de permis de l'enveloppe de surface constructible disponible dans le PLUi (T0) : 1^{er} juin 2019 ou 1^{er} juillet 2019.

Sont favorables à un T0 au 1^{er} juin 2019 : Henri ANTHONIOZ, Alain DEGENEVE, José CRAYSTON, Jean-Claude MORAND, Hélène RICHARD, Jacqueline GARIN, Sophie MUFFAT, Frédéric POLLIEN, Georges LAGRANGE, Alain BRAIZE, Catherine Sophie BOIRE-VARLET, Patrick COTTET-DUMOULIN, Henri-Victor TOURNIER, Sophie COTTET, Gilbert PEILLEX, Gérard BERGER, Jean-François MUFFAT et Gilbert GALLAY (18)

Sont favorables à un T0 au 1^{er} juillet 2019 : Florent FAVRE, Yannick TRABICHET, Gérald LOMBARD, Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER, Martine PHILIPP, Michel RICHARD, Emmanuel REY, Jean-Louis VUAGNOUX, Anne CORNIER-PASQUIER, Christophe MUTILLOD et Nathalie GOINE (11)

Le conseil communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés, décide de fixer le T0 au 1^{er} juin 2019.

Jean-François BAILLEUX présente aux membres du conseil communautaire les grandes lignes du projet de règlement (ci-joint).

Georges LAGRANGE se demande s'il est possible de prévoir des spécificités par communes, notamment sur l'aspect extérieur des constructions (bardage...). Étienne GUYOT lui répond que c'est effectivement le cas et que le projet de règlement a été établi sur la base des spécificités des communes par des sectorisations spécifiques.

Jean-Claude MORAND souligne qu'il faudra faire attention au niveau de la hauteur des constructions par rapport aux obligations des communes en matière de défense incendie car le débit minimum dépend de la hauteur des bâtiments. Jacqueline GARIN précise que sur La Vernaz, la hauteur maximale est de 12m.

Jean-Claude MORAND remarque que les communes de Seytroux et de La Baume n'apparaissent pas dans les prescriptions sur l'aspect extérieur. Etienne GUYOT précise que cette erreur sera rectifiée.

Jacqueline GARIN aimerait connaître la suite de la procédure et savoir s'il est prévu un déplacement dans chaque commune afin de présenter le règlement. Jean-François BAILLEUX souligne que le projet de règlement sera adressé à chaque commune d'ici la fin de cette semaine. Il ajoute qu'il lui semble compliqué de passer dans les 15 communes et propose plutôt de faire une réunion groupée avec les communes qui disposent actuellement d'une carte communale. Étienne GUYOT propose de faire dans un premier temps un « balayage » d'une heure du règlement avec ces communes puis d'approfondir le sujet dans un second temps lors d'une autre rencontre.

Stéphane PUGIN-BRON invite les communes qui le souhaitent à venir à la CCHC vendredi de 8h à 9h, avant la réunion du bureau.

4.2 PLU de Morzine : approbation de la modification n° 10

Jean-François BAILLEUX rappelle que l'objet de la modification du PLU porte sur plusieurs volets sur l'ensemble de la commune dont :

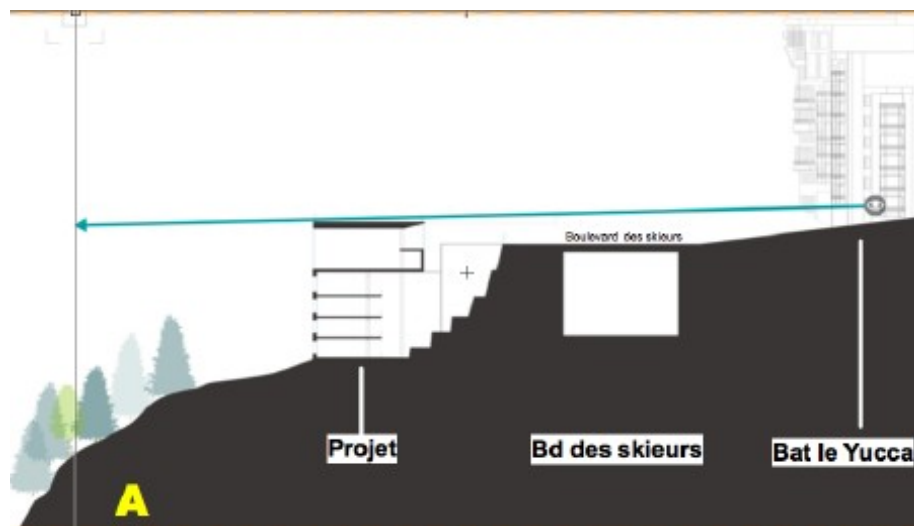
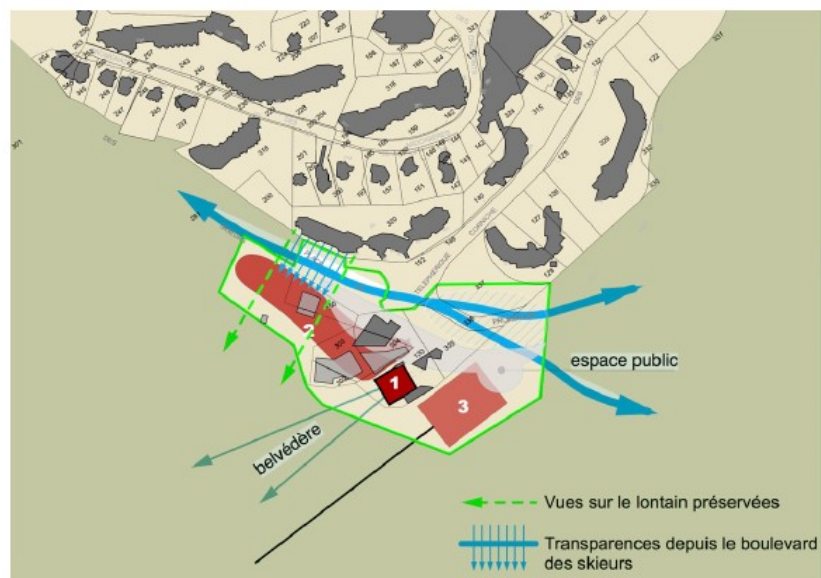
- l'actualisation des orientations d'aménagement sur l'ensemble de la commune,
- la protection du patrimoine,
- la modifications du zonage,

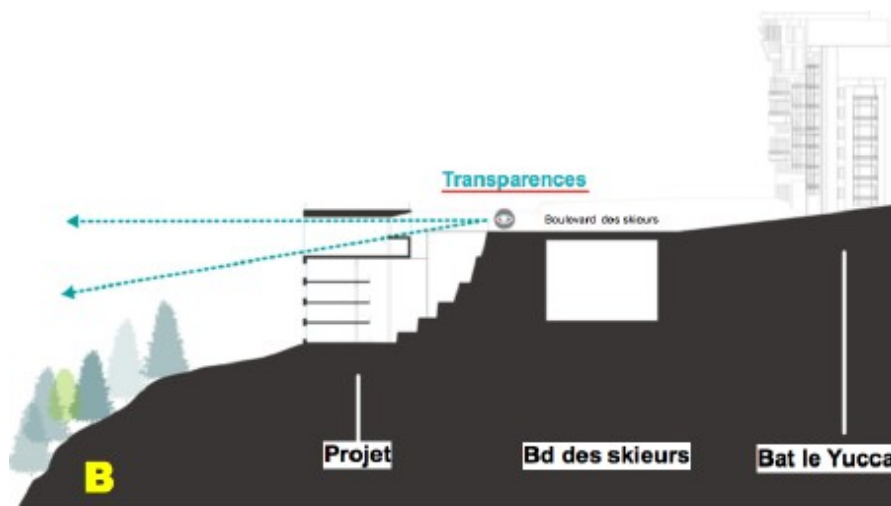
- et, plus spécifiquement, le toilettage du règlement sur Avoriaz et la modification de l'Orientation d'Aménagement « Avoriaz – Gare d'Arrivée-Place Jean Vuarnet ».

Lors de l'enquête publique, il souligne qu'un point a soulevé beaucoup d'interrogations et d'avis négatifs : le passage de 3500 à 10000 m² de l'OA de la gare du téléphérique d'Avoriaz. Il ajoute que le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable avec réserve le 4 avril 2019 et précise que le projet soumis à approbation du conseil ce soir tient compte de ces avis et a été modifié de manière significative par rapport à sa version initiale. Par ailleurs, il ajoute que l'évaluation environnementale initiale a été complétée pour tenir compte de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale du 18 janvier 2019 et suite à l'enquête publique.

Monsieur Gérard BERGER, Maire de Morzine et vice-président de la CCHC chargé de l'urbanisme, rappelle que la modification n° 10 comporte vingt-cinq points environ justifiés par un besoin, selon les cas, de prise en compte de la topographie du terrain sur les Orientations d'Aménagement (OA), de protection patrimoniale notamment sur le centre-village. Il ajoute que les inquiétudes exprimées lors de l'enquête publique sur le secteur d'Avoriaz n'ont pas été occultées avec une diminution significative de la surface de plancher autorisée sur l'OA de la gare d'arrivée en limitant à 7500 m² l'hébergement hôtelier prévu sur ce site au lieu des 10000 m² inscrits initialement. Par ailleurs, l'instauration de cônes de vue indiqués tant sur le schéma ou sur les coupes de principe de l'OA doit permettre de répondre aux attentes de la population en matière de préservation des vues et du paysage lorsque le permis de construire du projet hôtelier sera à même d'être déposé.

SCHEMA DE PRINCIPE D'AMENAGEMENT DE LA ZONE





Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver la modification n°10 du PLU de la commune de Morzine.

5- Finances

5.1 Gymnase de Saint Jean d'Aulps : modification de la demande de subvention au Département

Stéphane PUGIN-BRON rappelle le projet de réfection de la piste d'athlétisme du gymnase de Saint Jean d'Aulps et la délibération du 26 mars 2019 par laquelle le conseil communautaire a approuvé ce projet et a sollicité auprès du Président du Département de la Haute-Savoie une aide au titre de la ligne directe « Équipements sportifs à usage des collégiens ». Il souligne que le coût de ce projet, estimé initialement à 16 017,40 € HT, a été revu à la hausse (détérioration supérieure à ce qui était prévu) et est désormais estimé à 32 916,42 € HT. Il propose donc aux membres du conseil communautaire de délibérer à nouveau afin de modifier le plan de financement qui serait désormais le suivant :

- Département de la Haute-Savoie (30%) : 9 874,93 €
- autofinancement CCHC : 23 041,49 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte le nouveau plan de financement de ce projet et charge Madame la Présidente de demander la subvention au Département de la Haute-Savoie.

5.2 Budget principal : décision modificative n° 1

Charles-Henri MONTET propose aux membres du conseil communautaire de voter une décision modificative n° 1 pour l budget principal :

- Dépenses de fonctionnement
 - 023 Transfert SI + 6 600 €
 - 022 Dépenses imprévues - 6 600 €
- Dépenses d'investissement
 - 2313-51 Travaux gymnase + 19 600 €
 - 275-15 Dépôts et cautions + 300 €
- Recettes d'investissement
 - 10222 FCTVA + 3 400 €
 - 1323 CD74 + 9 900 €
 - 021 Prélèvement SF + 6 600 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette DM n° 1.

5.3 Nouvelle demande de subvention

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que le conseil communautaire avait donné son accord le 26 mars 2019 pour le versement d'une subvention de 500 € à l'association des conciliateurs de justice des 2 Savoie. Toutefois, il précise qu'aucune délibération n'a été formalisée car elle n'était pas prévue à l'ordre du jour de la réunion et parce que l'association n'avait pas transmis sa demande officielle (ce qui est désormais chose faite). Il invite donc le conseil à se prononcer.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 500 € à l'association des conciliateurs de justice des 2 Savoie.

5.4 SPANC : substitution de la CCHC à l'Agence de l'Eau pour le versement d'une aide à la réhabilitation d'installations

Charles-Henri MONTET informe les membres du conseil communautaire que, suite à une erreur du service lors de l'instruction d'une demande d'aide pour la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif, un usager a reçu une subvention de 3 000 € de l'Agence de l'Eau alors qu'il aurait dû recevoir 6 000 € (2 logements concernés). Sur avis favorable du bureau, il propose que la CCHC verse à l'usager en question une nouvelle subvention de 3 000 € afin de corriger cette erreur (les crédits ont été prévus au BP 2019).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le versement de cette subvention.

5.5 DDVA : nouveaux tarifs pour la boutique

Charles-Henri MONTET propose aux membres du conseil communautaire de voter de nouveaux tarifs pour la tisanerie du DDVA :

- Bière « Aulps » 33cl :
 - ancien tarif : 3,80€ TTC
 - nouveau tarif : 4,00€ TTC
- Glace 2 boules en coupe ou cornet :
 - ancien tarif : 3,00€ TTC
 - nouveau tarif : 3,50€ TTC
- Supplément boule de glace :
 - ancien tarif : 1,00€ TTC
 - nouveau tarif : 1,20€ TTC

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ces nouveaux tarifs.

5.6 Musées de Bellevaux : nouveaux tarifs pour la boutique

Charles-Henri MONTET propose aux membres du conseil communautaire de voter de nouveaux tarifs pour la boutique des Musées de Bellevaux :

- Magnet bois : 4,00 € TTC
- Boîte de crayons géants : 12,50 € TTC
- Décapsuleur animaux bois : 6,50 € TTC
- Bracelet bois animaux : 4,00 € TTC
- Peluche husky grand modèle : 19,50 € TTC
- Puzzle animaux format A4 : 6,50 € TTC
- Répertoire recettes Haute-Savoie : 6,50 € TTC
- Guide Haute-Savoie : 5,00 € TTC

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ces nouveaux tarifs.

6- Questions diverses

6.1 Point sur les mouvements de personnel

Stéphane PUGIN-BRON fait le point sur les mouvements de personnel en cours :

- départ de Héléna PRET au 1^{er} juin 2019 (responsable SPANC / GEMAPI) : opportunité professionnelle en Suisse en tant qu'ingénieur hydrologue
- départ de Julie BEDROSSIAN au 1^{er} juillet 2019 (responsable bâtiments mise à disposition de la CCHC par le SIVOM de la Vallée d'Aulps) : croissance accélérée de son entreprise personnelle,
- réflexion en cours avec les deux Vice-présidents concernés (Jean-Claude MORAND et Gilbert PEILLEX) pour réorganiser les services techniques : une embauche à définir, un marché à lancer pour le SPANC, et une discussion à avoir avec le SIAC sur GEMAPI.

6.2 Administration générale : création d'un poste de secrétaire de mairie itinérant

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que ce poste a été prévu au BP 2019. Il propose de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité, pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de cet emploi.

6.3 Transport scolaire : création d'un poste saisonnier d'assistant

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que ce poste a été prévu au BP 2019. Il propose de créer un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité, pour la période du 10 juillet 2019 au 14 août 2019.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de cet emploi.

6.4 Services techniques : modification d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire la création de 18 emplois non permanents d'agents techniques, pour accroissement saisonnier d'activité, par délibération du 12 mars 2019, et notamment la création de :

- 3 postes à temps complet, du 1^{er} mai 2019 au 31 octobre 2019 (indice brut 360 et majoré 335),
- 4 postes à temps complet, du 13 mai 2019 au 8 novembre 2019 (indice brut 360 et majoré 335).

Afin de tenir compte des compétences des agents recrutés, il propose d'augmenter les indices de rémunération de ces 7 emplois :

- les 3 emplois ouverts du 1^{er} mai 2019 au 31 octobre 2019 passeraient de l'indice majoré 335 aux indices majorés 346, 354 et 386, et ce à compter du 1^{er} juin 2019,
- les 4 emplois ouverts du 13 mai 2019 au 8 novembre 2019 passeraient de l'indice majoré 335 à l'indice majoré 346, dont 1 à compter du 21 mai 2019 et 3 à compter du 1^{er} juin 2019.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la modification de ces emplois.

6.5 Urbanisme : modification d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membre du conseil communautaire la création de 2 emplois non permanent d'instructeurs des autorisations d'urbanisme pour accroissement temporaire d'activité :

- un emploi du 1^{er} mars 2019 au 28 février 2020 (délibération du 12 février 2019),
- un emploi du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020 (délibération du 12 avril 2019).

Compte tenu des compétences des 2 agents qui ont été recrutés, il propose de modifier ces emplois, ouverts initialement sur la base d'une rémunération correspondant à l'indice majoré 399, et de les passer, à compter du 1^{er} juin 2019, à l'indice majoré 425.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la modification de ces emplois.

7- Marchés publics

7.1 MSP de Lullin : attribution des lots 1, 6 et 10

Charles-Henri MONTET informe les membres du conseil communautaire qu'une nouvelle consultation a été lancée suite à :

- la résiliation pour faute du marché attribué à ENGECO (lot n° 1)
- la résiliation (en cours) pour liquidation judiciaire de l'entreprise KIRAN (lots n° 6 et 10)

Il propose d'attribuer les lots comme suit :

- Lot n° 1 : Démolition – Maçonnerie
 - Estimation du maître d'œuvre : 84 800,00 € HT
 - Attributaire : FAVRE 4 TP
 - Montant de l'offre : 104 317,55 € HT
- Lot n° 6 : Doublages – Cloisons – Faux plafonds – Peinture
 - Estimation du maître d'œuvre : 51 600,00 € HT
 - Attributaire : ISO FRANCE
 - Montant de l'offre : 78 035,04 € HT

- Lot n° 10 : Enduits extérieurs
 - Estimation du maître d'œuvre : 12 200,00 € HT
 - Attributaire : ISO FRANCE
 - Montant de l'offre : 14 164,74 € HT

Concernant les lots n° 6 et 10, Charles-Henri MONTET précise que leur attribution ne pourra intervenir que si le liquidateur judiciaire ne se prononce pas favorablement, avant le 23 mai 2019, sur la poursuite de l'exécution du contrat.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer les lots conformément à la proposition qui lui a été faite.

Suite au retour du liquidateur, le marché attribué à l'entreprise KIRAN n'est pas résilié. La consultation lancée pour les lots 6 et 10 a donc été déclarée sans suite.

7.2 Voirie : avenants à plusieurs marchés renouvelables

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de passer des avenants à plusieurs marchés en cours afin :

- de préciser les périodes des indices à prendre en compte lors du calcul de la révision annuelle des prix (travaux de voirie, de fauchage, de réparations d'ouvrages d'art et de marquage routier),
- de remplacer un indice dont la série s'est arrêtée (fourniture d'émulsion de bitume).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la passation de ces avenants.

8- Tourisme

8.1 OT des Alpes du Léman : remplacement de Romain GURLIAT au comité de direction

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de désigner le remplaçant de Romain GURLIAT au comité de direction de l'OT des Alpes du Léman. Yannick TRABICHET se porte candidate.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Yannick TRABICHET en remplacement de Romain GURLIAT.

8.2 OT de la Vallée d'Aulps : remplacement de Christelle GAYDON au comité de direction

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de désigner le remplaçant de Christelle GAYDON au comité de direction de l'OT de la Vallée d'Aulps. Plusieurs élus proposent de désigner Jean-François MUFFAT. Charles-Henri MONTET rappelle qu'il est déjà difficile d'obtenir le quorum lors des réunions du comité de direction et qu'il est donc préférable de s'assurer que M. MUFFAT (absent aujourd'hui) souhaite bien y siéger.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de reporter ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

8.3 OT de la Vallée d'Aulps : approbation du budget supplémentaire 2019

Charles-Henri MONTET rappelle que le budget primitif 2019 a été voté par le Comité de Direction de l'OTVA le 29/10/18. Afin d'intégrer dans le budget 2019 les excédents de l'exercice 2018 (74 255,44 € en fonctionnement / 10 705,26 € en investissement), il souligne que le Comité de Direction a voté un budget supplémentaire le 16/04/19 et propose aux membres du conseil communautaire de l'approuver conformément aux statuts de l'EPIC :

- Dépenses de fonctionnement
 - 011 – Charges à caractère général : + 74 255,44 €
- Recettes des fonctionnement
 - 002 Excédents antérieurs reportés : + 74 255,44 €
- Dépenses d'investissement
 - 2184-11 Mobilier : + 300,00 €
 - 2188-11 Autres : + 5 000,00 €
 - 2313-11 Constructions : + 5 405,26 €

- Recettes d'investissement
 - 001 Excédent antérieur reporté : + 10 705,26 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le budget supplémentaire 2019 de l'OT de la Vallée d'Aulps.

9- SIAC

9.1 Remplacement de Romain GURLIAT au comité syndical

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité, suite à la démission de Romain GURLIAT, de désigner un nouveau délégué au comité syndical du SIAC. Jean-LOUIS VUAGNOUX, actuellement délégué suppléant, se porte candidat pour devenir délégué titulaire. Emmanuel REY se porte candidat pour être son suppléant.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de ne pas recourir au scrutin secret et désigne Jean-Louis VUAGNOUX en remplacement de Romain GURLIAT et Emmanuel REY en remplacement de Jean-Louis VUAGNOUX.

9.2 Validation des commissions

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire de la demande du SIAC de valider la composition des commissions.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne comme suit les représentants de la CCHC dans les différentes commissions du SIAC :

- commission SCOT/Urbanisme : Jacqueline GARIN, Christophe MUTILLOD, Gérard BERGER, Sophie MUFFAT, Hélène RICHARD et Yannick TRABICHET
- commission Géopark : Sophie MUFFAT et Yannick TRABICHET
- commission Politique contractuelle (PAEC, LEADER) : Jacqueline GARIN, Henri-Victor TOURNIER et Yannick TRABICHET
- commission Contrat de rivière : Jacqueline GARIN, Henri-Victor. TOURNIER, Yannick TRABICHET, Gilbert PEILLEX et Jean-Claude MORAND

Prochaines réunions : le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que la prochaine réunion aura lieu le mardi 18 juin 2019 à 18h30 à La Vernaz.

A Le Biot, le 20 mai 2019

La Présidente
Jacqueline GARIN